## DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION 2 décembre 2022

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 21

Votants 29

## 2022D176

OBJET:
26. TABLEAU DES
EFFECTIFS DES
EMPLOIS
PERMANENTS.
FIXATION POUR
L'ANNÉE 2023.

### EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil-vingt-deux, le huit DÉCEMBRE à dix-luc-

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Envoyé en préfecture le 19/12/202

Recu en préfecture le 19/12

Étaient présents: M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – M. ROBBE Jean-Pierre – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – M. DELVOYE Philippe – Mme CLINKEMAILLIE Colette – Monsieur TREDEZ Alain – Madame BOULENGUER Peggy Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

#### **ABSENTS EXCUSÉS:**

M. LAPIERRE Julien, procuration à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra M. MOUILLE Julien, procuration à M. MORVAN Hervé Mme QUIQUE Corinne, procuration à Mme BILLIAU Marie-Françoise M. VERMEESCH Olivier, procuration à Mme BLANQUART Marine M. DECREUS Christophe, procuration à Mme BOULENGER Delphine Mme CAPPELLE Christiane, procuration à M. DELFLY Jean-Louis Mme LORPHELIN Martine, procuration à Mme PETITPRET Sabine Mme FLAMENT Laëtitia, procuration à M.TREDEZ Alain

## **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE:**

Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le tableau des effectifs des emplois permanents a été fixé pour 2022, par l'assemblée délibérante en sa séance du 24 novembre 2021, puis modifié par délibérations du 7 avril 2022, du 16 juin 2022 et du 5 octobre 2022.

Règlementairement, il appartient à l'assemblée communale de fixer la liste des emplois confiés au personnel territorial.

Afin de répondre aux besoins des services, de l'évolution de carrière des agents et des départs du personnel, le conseil municipal est convié à mettre à jour ledit tableau des effectifs et de fixer le nombre d'heures de travail des postes.

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

#### a/ Ouvertures de postes :

Pour faire suite à des propositions d'avancements de grade au 01/01/2023, sous réserve de l'avis favorable du Centre de Gestion :

- 1 poste d'ATSEM principal de 1ère classe à temps complet ;
- 4 postes d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet ;
- 3 postes d'Adjoint Technique principal 1<sup>er</sup> classe à temps complet;
- 1 poste d'Adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet ;
- 1 poste d'Adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet ;
- 1 poste d'Adjoint d'animation principal 2ème classe à 34,30/semaine ;
- 1 poste d'Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe à temps complet.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022 Reçu en préfecture le 19/12/2022

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DÉCEM

OBJET : 26. TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS. FIXATION POU

Les 12 postes actuels occupés par les agents proposés à l'avancement seront soumis à fermeture lors d'un prochain conseil, dès que les avancements auront été validés par le Centre de Gestion et les agents auront été nommés.

Afin de répondre aux besoins des services, de l'évolution de carrière des agents et des départs du personnel, l'ouverture de postes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

- 1 poste d'Adjoint Technique à temps complet ;
- 1 poste d'Educateur de jeunes enfants à temps complet.

#### b/ Modification du temps de travail d'agents à temps non complet

- Ouverture d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et fermeture concomitante d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe 25 h/semaine;
- Ouverture d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et fermeture concomitante d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe 31,1 h/semaine;
- Ouverture d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et fermeture concomitante d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe 32 h/semaine;
- Ouverture d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet et fermeture concomitante d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe 30,71h/semaine;
- Ouverture d'un poste d'adjoint d'animation à 30 h/semaine et fermeture concomitante d'un poste d'adjoint d'animation 24 h/semaine.

L'assemblée, suite à l'avis préalable des membres du comité technique du 6 décembre 2022 et après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité, le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DÉCEM
OBJET : 26. TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS. FIXATION POUR L'ANNÉE 2023.

Filière	Cadres d'emploi	Grades	Durée Hebdomadaire	Ouver
	Technicien	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35h	1
	Agent de maitrise	Agent de maîtrise principal	35 h	8
		Agent de maîtrise	35h	5
	E Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	35h	6
		Adjoint technique principal de 2ème classe	35h	43
			32,45 h	1
			32 h	0
			31,1 h	1
			29,6 h	1
			29,5 h	1
			28 h	1
			25h	0
			22,29h	1
TECHNIQUE			18,12h	1
TECHNIQUE			15,36 h	1
			6,3 h	1
		Adjoint technique	35h	23
			30,71h	1
			30h	1
			26,3h	2
			25,3 h	1
			17,5 h	1
			15,36 h	1
			15 h	1
			12,6 h	2
			9,5 h	1
			6,3 h	1
	TOT	AUX TECHNIQUE		107

L'ANNÉE 2023.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en prefecture le 19/12/2022

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DÉCEN ID: 059-215904004-20221208-2022D1 OBJET : 26. TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS. FIXATION POUR

## **EMPLOIS PERMANENTS AU 1et JANVIER 2023**

Filière	Cadres d'emploi	Grades	Durée Hebdomadaire	Ouvert
	Emploi fonctionnel	Directeur Général des communes de 2 000 à 10 000 habitants	35 h	1
	Attaché	Attaché principal	35h	1
		Attaché	35h	3
	: Rédacteur	Rédacteur principal 1ère classe	35	1
ADMINISTRATIVE		Rédacteur principal 2ème classe	35	1
		Rédacteur	35h	2
	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	35h	8
		Adjoint administratif principal de 2ème classe	35h	8
		Adjoint administratif	35h	8
	TOTAUX	ADMINISTRATIFS		33
	Directeur de centre culturel	Attaché	35h	1
	Bibliothécaire	Bibliothécaire	35 h	1
	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	35h	4
CULTURELLE		Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	35h	1
	Professeur d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique option théâtre	16 h	1
	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal	20h	2
			8h	1
			5h	1
	TOTA	UX CULTUREL		12
	Chef de service de Police	Chef de service de Police	35h	1
SÉCURITÉ	Agent de Police	Brigadier Chef Principal	35h	2
	Municipale	Gardien brigadier	35h	3
	TO	TAUX POLICE		6

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en prefecture le 19/12/2022

Publié le 9 6

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DÉCEM 10 059-21590400 20221208-20220120 OBJET: 26. TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS. FIXATION POUR L'ANNÉE 2023.

Filière	Cadres d'emploi	Grades	Durée Hebdomadaire	Ouvert
MEDICO	Infirmière	Infirmière en soins généraux hors classe	35 h	1
	Educateur de Jeunes Enfants	Educateur de Jeunes Enfants	35h	2
	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35h	1
		Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	35h	2
OCIALE	ATSEM	ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35h	7
			31,1h	1
		ATSEM principal de 2ème classe	35h	1
	Agent Social	Agent social principal de 2ème classe	35h	2
		Agent social	35h	2
	TOTAU	K MEDICO SOCIALE		19
ANIMATION	Animateur	Animateur	35h	2
	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	35	1
		principal de 1 <sup>ère</sup> classe	23,6h	1
		Adjoint d'animation principal de 2ème classe	35h	3
			34,3h	1
			30,71 h	0
		Adjoint d'animation	35h	5
			34,3h	1
			32,6h	1
			32,4h	0
			30,43 h	1
			30h	1
			29,30 h	1
			24,6h	2
			24h	0
			17,33h	1
		AUX ANIMATION	4	21
SPORTIVE		Éducateur des Activités Physiques et Sportives	35	1
	TO	TAUX SPORTIVE		1
	TC	TAL GÉNÉRAL		185

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits. Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire Joël DUYCK



La Secrétaire de Séance Sandra BOULENGUER - PLÉ

Le Maire :

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché de jour au siège de la collectivité,

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le

=10

ID: 059-215904004-20221208-2022D176-DE